



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Fonds pour les systèmes informatiques

1. A sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004), le Conseil d'administration a examiné un rapport d'activité sur des projets financés par le Fonds pour les systèmes informatiques dans le domaine des technologies de l'information. Une mise à jour de ces informations est proposée dans le présent document.

### Amélioration de la communication des données au siège et sur le terrain

2. A sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'allocation d'un montant révisé de 500 000 dollars E.-U. destiné à améliorer l'infrastructure globale de télécommunication à l'OIT. Cette allocation a été fondée sur les conclusions de l'évaluation des offres soumises et sur les incidences budgétaires pour l'OIT du déploiement complet d'un réseau à longue distance (WAN) global.
3. Lors de la première phase de ce projet, des tests détaillés ont été entrepris par le fournisseur sélectionné, la société SITA, afin d'évaluer la performance des connexions entre le siège et chacun des bureaux régionaux de l'OIT. Les résultats de ces tests, qui ont été achevés en juillet 2004, ont permis de déterminer les bureaux où les connexions sont problématiques et devraient être mises à niveau ou autrement améliorées sur le plan technique. Les tests ont aussi confirmé que les connexions assurées par des fournisseurs locaux d'accès à Internet fonctionnent aujourd'hui de manière satisfaisante pour près de la moitié des 45 bureaux testés et ne demandent pas à être mises à niveau.
4. Dans la deuxième phase du projet, le siège ainsi que les trois bureaux opérant en Afrique (Abidjan, Kinshasa et Alger) seront connectés au réseau privé géré par la SITA. Les trois bureaux extérieurs bénéficieront donc immédiatement d'une bien meilleure connectivité avec toutes les applications du BIT au siège, telles qu'Intranet et le courrier électronique, ainsi qu'IRIS et l'EDMS dans l'avenir. C'est sur cette configuration que reposera concrètement le WAN global de l'OIT, et le Bureau pourra ainsi acquérir une expérience de cette technologie des télécommunications.
5. Au 30 septembre 2004, les dépenses et engagements s'élevaient à 215 420 dollars E.-U.

## **Système de gestion électronique des documents (EDMS)**

6. A sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé une somme de 500 000 dollars E.-U. pour la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents qui entraînera une uniformisation des procédures de préparation et d'enregistrement des documents, documents de travail et publications du BIT afin d'en faciliter la recherche et l'extraction.
7. Le logiciel Stellent qui a été choisi pour le système de gestion électronique des documents du BIT servira également à gérer le contenu des sites web Internet et Intranet restructurés. En combinant les ressources du budget ordinaire consacrées au volet web avec les fonds alloués à l'EDMS, on pourra dans l'un et l'autre cas utiliser le même équipement et le même logiciel, ce qui réduira au minimum le coût total.
8. Le matériel et le logiciel ont été achetés et installés. Un environnement Stellent entièrement configuré est maintenant disponible à des fins de développement, de mise en production et de formation. Des sessions de formation ont été organisées par le fournisseur à l'intention des spécialistes internes, et un outil de formation sur le web a été installé.
9. Un prototype de l'EDMS est actuellement mis au point pour une application importante, la production des documents du Conseil d'administration et des documents internes de nature générale. Son intégration avec d'autres systèmes bureautiques tels que le courrier électronique est aussi en cours d'examen.
10. Les dépenses et engagements au 30 septembre 2004 se sont élevés à 217 954 dollars E.-U. et le solde devrait servir à financer l'achèvement du prototype au début de 2005.

## **Système de vote électronique**

11. En novembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'allocation d'un montant de 600 000 dollars E.-U. pour financer le remplacement du système de vote électronique et moderniser les systèmes informatiques utilisés pendant la Conférence.
12. Le système a été utilisé avec succès en plénière à la session de juin 2004 de la Conférence internationale du Travail. Des problèmes mineurs, qui ont occasionné de légers retards, ont été identifiés et des solutions ont été apportées.
13. Le module collège électoral du système de vote électronique a été développé et pourra être utilisé à la prochaine session de la Conférence. On continuera de déterminer les besoins fonctionnels en vue d'une plus large utilisation de ce système à la Conférence en analysant la gestion interactive des procédures d'amendement appliquées au sein des commissions de la Conférence.
14. Les dépenses et engagements au 30 septembre 2004 se sont chiffrés à 488 840 dollars E.-U.

Genève, le 11 octobre 2004.

*Document soumis pour information.*